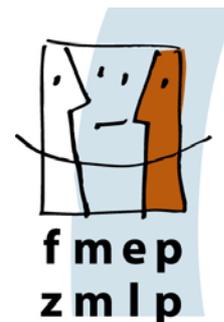


COMMUNIQUE DE PRESSE

Sion, le 31 août 2015

Salaires de la fonction publique

Le Conseil d'Etat serre la vis, la fonction publique étouffe



Le Gouvernement annonce une réduction de 40% des adaptations salariales du personnel de l'Etat et des enseignants. Un serrage de vis très excessif, qui pénalise notamment les plus fidèles et les plus motivés et performants.

La course aux économies est lancée. La première station de ce chemin de croix budgétaire a été annoncée lundi. Résultat: une amputation de 6.6 millions de la masse salariale des employés de l'administration centrale et des enseignants, et ceci dès le premier janvier 2016.

Une troisième pénitence

La FMEP juge cette mesure disproportionnée. Elle est en outre discriminatoire et absurde, puisque les adaptations salariales toucheront avant tout des employés dont l'excellence est reconnue. Globalement, le service public subit sa troisième pénitence. Le personal stop l'empêche de répondre correctement aux attentes d'une population en hausse (+ 55'500 habitants en Valais de 2000 à 2014, soit l'équivalent de la population des villes de Sion, Martigny et Viège réunies). En parallèle, les nouvelles dispositions légales et le transfert des charges de la Confédération aux cantons augmentent constamment la charge de travail. Il faut faire beaucoup plus, mais avec les mêmes moyens. Ce qui est impossible sans une perte drastique de la qualité des services rendus aux citoyens. Cela reviendrait à dire à une petite entreprise de construction qui emploie deux maçons: cette année, il faudra que vous réalisiez 20 villas au lieu des 3 que vous construisez habituellement. Un défi intenable sans engager du personnel supplémentaire... à moins de construire des maisons en papier.

Ces coupes dans des adaptations salariales pourtant modérées privent encore un peu plus le service public de l'oxygène indispensable à son bon fonctionnement. Enfin, le Conseil d'Etat donne un très mauvais signal au secteur paraétatique (les hôpitaux sont déjà confrontés à une migration de leur personnel hors canton) ainsi qu'à l'économie privée, pour qui la politique salariale publique est souvent posée en référence.

Informations complémentaires: La Présidente de la FMEP Marylène Volpi Fournier et le directeur de la FMEP Urs Zenhäusern se tiennent à votre disposition respectivement au 078 / 607 11 06 et au 079 449 36 31.